



Séance du 24 janvier 2025

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Marlise STAUB, Bruno ROTT, Christian ROTT.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé, donne pouvoir à Cornelia ROTT), Etienne BRUNCK (absent excusé, donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Dominique SCHMITTHEISLER (absente excusée, donne pouvoir à Lydie LUTZ), David GIROLT (absent excusé, donne pouvoir à Bruno ROTT).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15

OBJET : 2. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- **Vol à main armée du CARREFOUR CONTACT de SEEBACH le 27 décembre 2024 :**

Monsieur le Maire insiste sur les faits graves et inédits qui se sont produits quelques heures après le Conseil Municipal du 27 décembre 2024 et qui ont choqué l'ensemble de la population.

- **Message de M. Joël STEINMANN du 30 décembre 2024 :**

Au vu du message laissé par Monsieur Joël STEINMANN, sur la page Facebook de la commune, Monsieur le Maire souhaite faire usage devant le Conseil Municipal de son droit de réponse. En effet, ce message véhicule de fausses informations et semble mettre en cause la commune de SEEBACH.

Au-delà du ton déplacé, ce sont surtout les fausses informations véhiculées par ce post, notamment sur la Résidence Sénior, qui interpellent. Ce projet est une opération totalement blanche pour la commune. En effet, le coût d'acquisition du foncier a été totalement pris en charge d'abord par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) grâce à l'utilisation du mécanisme de préemption et ensuite par l'entreprise ALFA qui a racheté les terrains nécessaires pour l'opération d'aménagement. Tous les frais de portage qui auront été assumés par la commune avant la vente entre l'EPF d'Alsace et la société ALFA seront quant à eux remboursés par cette dernière à la commune. Cette opération immobilière qui représente une fantastique opportunité pour la commune ne lui coûtera donc rien, tous les investissements étant privés. En revanche cela attirera de futurs habitants et générera également des taxes et donc des recettes pour les finances communales.

Par ailleurs, l'auteur de ce post indique des chiffres totalement erronés concernant la vente des appartements. Il indique que 29 appartements sont encore disponibles sur 55. Les bons chiffres sont de 44 appartements vendus sur 55 ! Si cela n'avait pas été le cas, les travaux n'auraient pas pu commencer puisque la législation et les financeurs du projet exigent la vente ferme de 60 % des appartements avant de commencer les travaux.

Monsieur VETTER, représentant de la société ALFA, a pris contact avec Monsieur STEINMANN afin de lui faire part de son sentiment suite à ce message.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments de réponse on ne peut que être surpris par la teneur du message et se demander qu'elle est son utilité ainsi que la volonté réelle de son auteur.

Monsieur le Maire précise également que tous ces éléments seront développés dans le prochain bulletin communal afin que tout le monde ait la bonne information.

- **Réaménagement foncier : réunion déplacée au 25 février 2025**

La prochaine réunion concernant le futur aménagement foncier de SEEBACH sera déplacée au **25 février 2025**. Les invitations seront directement envoyées par l'organisateur, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Lors de la dernière réunion du 3 décembre 2024 l'ensemble des participants ont souhaité que le périmètre Nord du de l'aménagement foncier englobe le périmètre du Geitershof faisant partie du ban communal de WISSEMBOURG pour retrouver le périmètre correspondant au remembrement historique.

- **COPIL périscolaire du 21 janvier 2025 :**

Monsieur le Maire attire une nouvelle fois l'attention des membres du Conseil Municipal sur la démographie du secteur et notamment sur la baisse du nombre de naissance. De plus en plus d'écoles sont sous la menace de fermeture de classe notamment dans notre secteur HUNSPACH et DRACHENBRONN. Sur SEEBACH, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de fermeture de classe sur SEEBACH depuis de nombreuses années, le nombre de naissance baisse mais elle est compensée par l'attractivité de la commune développée par la municipalité qui attire de nouveaux habitants dont les enfants sont scolarisés sur SEEBACH.

Le service périscolaire devient absolument nécessaire mais pose de gros problèmes de logistique pour lesquels les communes devront trouver des solutions. Une réorganisation globale sera sans doute nécessaire afin de faire perdurer ce service à la population.

Sur SEEBACH, le périscolaire est complet et accueille 36 enfants. Les enfants sont accueillis de 7 h du matin à 19h. 36 enfants mangent à la cantine et pour pouvoir les accueillir, le cahier des charges a été modifié.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que les inscriptions pour le périscolaire débiteront à partir du 3 février 2025.

- **Fusion centre de secours ASCHBACH – SEEBACH**

Monsieur le Maire a été informé de la fusion des deux centres de secours dans le cadre d'une réorganisation menée par le SIS.

- **Programme animations 2025 :**

Monsieur le Maire a fait distribuer le programme des animations pour 2025 aux membres du Conseil Municipal avec pas moins de 24 évènements organisés.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Mélanie FISCHER



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

